



H.D.F. INFO N° 10

UNE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE SOUS LE SIGNE DE L'ACTION ET DE L'OFFENSIVE SYNDICALES.

Le calendrier importe peu à une administration toujours zélée pour porter des mauvais coups aux personnels. Ici, ce sont des représentants syndicaux mis à mal parce qu'ils ont défendu une collègue. Ailleurs, ce sont des personnels que l'on menace de constitution de « dossiers » ou de mesures de rétorsion à peine déguisées sur leur notation administrative. Là encore, c'est un recrutement de résident que l'on garde sous le coude alors que le poste est bien vacant. On peut ajouter des refus de vote en conseil d'établissement alors qu'il est obligatoire sur certains points ou des transformations, par le chef d'établissement, de points décidés localement alors que le vote local en CE est unanime.

Ce qui doit changer à l'étranger, c'est avant tout la démocratie sociale et les droits qui s'y rattachent.

Le SNES, avec les personnels du réseau de l'AEFE ou de la MLF, ne s'en laisse pas conter et s'implique sur le terrain dans des actions pour la défense des droits et de tous les personnels. Nos collègues s'engagent, comme à Pondichéry, dans des actions fortes pour la défense d'un enseignement public de qualité à l'étranger.

Il n'est pas de bon ou de mauvais calendrier pour que la direction de l'AEFE entende ses personnels, toute catégorie confondue, sur la défense d'un enseignement public de qualité à l'étranger ou le respect de ses propres règles.

Il n'est pas non plus de bon ou de mauvais calendrier pour que nos collègues s'élèvent contre des injustices, fassent valoir leurs droits et rejoignent le SNES dans l'action syndicale collective. Le changement politique doit s'accompagner d'un changement dans le contenu et les droits d'une véritable démocratie sociale à l'étranger arrachée en 1981 et sur laquelle tous les gouvernements sont revenus.

Dans ces perspectives, cette fin d'année scolaire se fera sous le signe de l'action et de l'offensive syndicales!

Paris, le 19/04 2012

SOMMAIRE

1. Action au lycée français de Pondichéry.
2. Congrès du SNES : REIMS 2012
3. Action syndicale au Maroc : frais de scolarité et suppression de décharges horaires.
4. Compte-rendu du recrutement SEFFECSA : Rentrée 2012.
5. Campagne de notation administrative : l'importance de rejoindre le SNES-FSU ou de vous mettre à jour de votre cotisation sociale.
6. SNES sur le terrain : Mauritanie.

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
courriel : hdf@snes.edu

1. Action au Lycée français de Pondichéry pour le maintien d'un poste et de la série ES.

Au Lycée français de Pondichéry, l'AEFE supprime un poste d'expatrié de SES et propose de le remplacer par un local ! Rien n'y fait, l'AEFE refuse de revenir sur une décision qui met en péril l'enseignement des SES et qui va peser sur les droits de scolarité. La direction de l'AEFE ne s'intéresse pas à ces problèmes. Le tort du lycée de Pondichéry, c'est d'avoir un taux de remontée qui n'est que de 12 % et d'avoir des parents qui ne roulent pas sur l'or. La finalité des postes d'expatriés est complètement dévoyée. Mieux vaut être riche pour avoir un poste d'expatrié. On ne prête qu'aux riches ! C'est un peu cela à l'AEFE. Les associations de parents d'élèves soutiennent totalement le mouvement. La journée de grève du 16 avril, première journée des épreuves du baccalauréat, a été massivement suivie (60% des expatriés, 95% des résidents et 75% des recrutés locaux). Les personnels réclament bien sûr le maintien du support d'expatrié. Un glissement, comme cela se fait en général à l'AEFE, sur un support de résident à coût réduit, peut éventuellement être envisagé mais même de cela, l'Agence ne semble pas vouloir discuter, même si la survie de la série ES en dépend, selon toute évidence pédagogique. Le préavis est pour l'instant levé, mais les personnels sont dans l'attente d'une réponse rapide et surtout d'une solution concrète au problème de l'établissement qui, contrairement à ce qui est mis en avant par l'administration, est très loin d'être réglé.

2. Compte rendu du congrès du SNES : REIMS 2012

Le SNES hors de France était présent au congrès national du SNES-FSU qui s'est tenu à Reims du 02 au 06 avril. Pour cette session, trois représentants du secteur étaient présents, ainsi que les délégués venant de Nouvelle Calédonie, Polynésie, Mexique, Madagascar, Maroc et Turquie. Les questions étranger et COM ont ainsi pu être abordées dans les différentes commissions et/ou présentées en séance plénière. Les sujets nationaux étaient évidemment nombreux, qui touchent bien sûr tous les collègues hors de France, qu'il s'agisse de la politique scolaire ou des nouvelles pratiques de « gouvernances » que les établissements de l'étranger connaissent bien, car ils servent souvent de laboratoire à ce genre de dérives managériales de notre système éducatif que le SNES combat.

Pour rappel (cf. HDF info précédent et site national) les mandats du congrès de Reims s'articulent sur quatre grands thèmes : un second degré pour la réussite de tous (thème 1), des personnels reconnus, revalorisés, concepteurs de leurs métiers (thème 2), pour des alternatives économiques, sociales et environnementales (thème 3) et pour la rénovation du syndicalisme (thème 4), auxquels s'ajoute un texte action. Bien sûr impliqués dans tous les points, comme la totalité de leurs collègues, les délégués hors de France se sont plus particulièrement activés sur les thèmes repris ci-dessous. Ce qui suit correspond donc aux amendements HDF repris par les rapporteurs au congrès et donc intégrés dans les mandats nationaux du SNES. Dans le thème 1 concernant l'offre de la formation pour les élèves, le SNES demande que, là où le tissu économique est très restreint (exemple de certaines zones en COM), des pistes soient explorées pour permettre une diversité réelle de la carte des formations. En Polynésie, les épreuves du DNB doivent tenir compte des programmes adaptés en Histoire Géographie. Le HDF s'est associé (à travers le SNES Polynésie) à une motion sur le développement des enseignements des langues régionales. Concernant le baccalauréat, pour préserver des conditions normales de correction le SNES s'oppose à la dématérialisation et demande à l'AEFE de revenir sur de tels projets qui nécessitent une concertation avec les personnels.

Le thème 2 traitait des statuts et de l'indemnitaire, il a donc été riche en amendements, grâce au travail et aux interventions des différents participants pour hors de France. Le SNES demande la création de postes de Co-Psy dans les COM et à l'AEFE. Dans le cadre du plan de titularisation (et de la loi Sauvadet pour la résorption de la précarité) le SNES agit pour que les possibilités de titularisation ouvertes par la loi se concrétisent pour le plus grand nombre, dans les COM, les établissements français à l'étranger et les établissements culturels. Dans le domaine indemnitaire, le SNES demande, à l'AEFE, une indemnité spécifique de vie locale (ISVL) à la hauteur des nécessités dans les pays, sur la base des revendications des personnels. Nous demandons le maintien des bonifications pour services hors d'Europe. Concernant l'indemnité temporaire de retraite (ITR), le

gouvernement a conclu au rejet d'un nouveau mécanisme remplaçant l'ITR, mis en extinction lors d'un passage en force en 2008. Le SNES continue de revendiquer la prise en compte de la cherté de vie pour les retraités ultra marins. Pour les COM, la Réunion et Mayotte, cela passe par le rétablissement de l'intégralité de l'ITR. Pour la Polynésie française, deux points n'ont pas formellement été retenus dans le rapport final. Il s'agit d'une demande pour que les personnels aient droit à toutes les prestations sociales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et le rétablissement des Masters supprimés du cursus universitaire, la section SNES de Polynésie continuera, avec le hors de France, à se battre pour avancer sur ces points. Le SNES a par ailleurs présenté un texte spécifique sur l'avenir du second degré à Mayotte (ci-dessous), document intégré au rapport et qui cadrera nos revendications pour le mandat à venir.

En conclusion, un congrès riche en constats mais surtout en propositions, qui montre que la bataille syndical menée par le SNES est en prise directe avec les réalités de terrain et l'action locale, qui a d'ailleurs porté ses fruits à plusieurs niveaux lors du mandat écoulé. Les syndiqués auront, suite au congrès, à voter pour la CA nationale, vous en serez informés très prochainement.

Avenir du second degré dans le système éducatif de Mayotte : les positions du SNES pour un syndicalisme au service de l'éducation et de ses personnels.

A) Tensions entre la situation institutionnelle et la réalité socio-économique.

Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenu le 101^{ième} département français mais les promesses de cette départementalisation sont très loin d'être à la hauteur des attentes de la population. Pendant des décennies, la départementalisation a été présentée comme la panacée, vendue aux mahorais comme la promesse de prospérité et d'égalité sociale avec les citoyens de métropole et des DOM, en particulier grâce à la mise en place de nouveaux droits économiques et sociaux.

La réalité est tout autre. Les salaires et les prestations ne sont pas au niveau de ceux d'un département.

Dans ce contexte social dégradé, un effort massif des pouvoirs publics est nécessaire tant au niveau du système éducatif que de ses personnels.

B) Les problèmes du second degré à Mayotte.

1) Les difficultés des jeunes

Devant les difficultés croissantes des jeunes en échec scolaire et celles de l'exercice du métier d'enseignement à Mayotte, le SNES demande l'attribution de moyens spéciaux pour les collèges et lycée concernés par les faits de violence, notamment dans la banlieue de Mamoudzou qui concentre une population de plus en plus importante. Globalement, le SNES estime que l'enseignement à Mayotte doit se rapprocher des dispositifs de l'éducation prioritaire et demande une réflexion collective sur la relance d'un véritable projet pédagogique pour Mayotte.

. Pour lutter efficacement contre l'échec scolaire, la politique d'orientation dans l'île doit être en même temps plus réaliste et plus ambitieuse en termes de diversité des filières professionnelles.

2) La situation des personnels du second degré à Mayotte :

Les personnels enseignant travaillant dans le second degré sont dans des situations différentes. On distingue trois catégories : Les personnels en séjour à durée limitée, les « résidents » et les non titulaires. Le système est marqué par d'importantes difficultés de recrutement.

a) *Les personnels en séjour à durée limitée :*

Le SNES-FSU propose l'ajout d'une troisième période de deux ans portant ainsi la durée maximum de séjour à 6 ans. Cet ajout aurait le double avantage d'améliorer l'attractivité et de stabiliser les personnels dans un contexte où il faut du temps pour construire une démarche pédagogique conforme aux particularismes locaux.

Les conditions de réintégration se trouveraient améliorées.

Le SNES demande que le renouvellement de séjour soit automatique pour soustraire les personnels à l'arbitraire ainsi que le maintien de l'indemnité d'éloignement qui permet de résoudre pour partie le problème de l'attractivité.

b) *les personnels résidents : pour une égalité vers le haut.*

Le SNES demande la transparence et l'équité sur la reconnaissance du centre des intérêts matériels et moraux et la mise en place d'une majoration de traitement pour ces personnels.

c) *Pour une meilleure prise en compte des personnels non-titulaires :* le SNES demande, en plus de l'application à Mayotte du plan national de résorption de la précarité, l'attribution massive de congés de formation pour ces personnels ainsi que la mise en place d'une majoration de traitement.

3. Action syndicale au Maroc : frais de scolarité et suppression de décharges horaires.

Le SNES se mobilise avec les collègues du Maroc sur deux questions: la situation locale des frais de scolarité et les droits annuels d'inscription, ainsi qu'une atteinte à certaines décharges que l'administration locale veut supprimer. Ci dessous les informations transmises par nos responsables sur place.

Lettre unitaire à la Directrice de l'AEFE (courrier intersyndical SNES/SNEP/SNUipp/ SE-UNSA)

Madame la Directrice,

Les personnels enseignants et non enseignants des établissements AEFE au Maroc dénoncent l'augmentation considérable des frais de scolarité depuis les quatre dernières années. Cette augmentation tend à réduire fortement la mixité sociale nécessaire à la vie d'un établissement scolaire.

Concernant les DAI (les Droits Annuels d'inscription), ils regrettent que l'accord conclu en mai 2010 n'aille pas à son terme c'est à dire mai 2013. De nouvelles discussions auraient probablement permis à ce moment-là de trouver un nouvel accord équilibré et qui satisfasse l'ensemble des personnels et l'administration des établissements.

Le nouveau projet, loin de résoudre les problèmes d'inégalité de traitement, ne fait qu'en créer de nouveaux, entre collègues ayant des enfants à scolariser ou déjà dans le réseau.

Pour sortir de cette situation, nous, organisations syndicales FSU (SNES/SNEP/SNUipp) et SEUNSA, demandons que l'avantage familial comprenne les frais de scolarité, droits d'inscription (DPI et DAI) compris, augmentés d'un forfait d'au moins 120 euros par enfant/mois. Cette mesure reviendrait à distribuer à tous, ce que touchent actuellement les collègues dont les enfants ne sont pas soumis aux DAI. Le SNES appelle tous les collègues à ne pas payer les frais de scolarité du 3^{ème} trimestre en attendant d'obtenir satisfaction.

Décharge de concertation en histoire géographie supprimée

Le SCAC par la circulaire n°677 supprime une demi-heure de décharge, par niveau et par enseignant d'H.G (langues Française et Arabe) en OIB/SI. Il nous propose l'« aumône » d'une HSE (à condition de la justifier auprès du chef d'établissement) par quinzaine afin de mener le même travail de concertation continue et aboutir à une formation parfaite de nos élèves au bilinguisme en histoire et géographie.

Le SNES s'insurge et s'oppose à cette suppression qui entraîne une surcharge de travail (plus de classes) et des suppressions de postes de contrats locaux et de collègues détachés du M.E.N Marocain.

Le SNES est déjà intervenu auprès de coordonnateur et a demandé à rencontrer rapidement le conseiller culturel adjoint chargé de l'enseignement.

Le SNES appelle à l'action dans chaque établissement pour qu'il y ait des remontées des mécontentements des collègues avec la plus grande unité syndicale possible.

De manière plus générale le SNES rappelle que l'administration mène toujours la politique du ballon d'essais, aujourd'hui la décharge en histoire géographie, demain l'heure de labo, voire plus, une fois que la brèche est ouverte.

La section SNES et les collègues du Maroc ne se laisseront pas faire, ni sur le premier dossier, ni sur le second et demandent à l'AEFE de tenir ses engagements et d'entendre leurs arguments afin de trouver des solutions concertées sur ces dossiers.

4. Compte rendu du recrutement SEFFECSA : rentrée 2012

Le jeudi 5 avril 2012, l'instance consultative paritaire centrale (ICPC) a examiné les demandes des personnels du second degré qui avaient postulé au Collège Robert Schuman de Donaueschingen pour la rentrée 2012. Suite aux élections professionnelles, **le SNES dispose de 5 sièges sur 7 dans l'ICPC du Second degré.**

Trois postes sont parus (un en histoire-géographie, un en lettres classiques et un en mathématiques). Deux postes étaient à pourvoir ; celui de mathématiques est susceptible d'être vacant (le collègue l'occupant actuellement est en attente d'un changement de situation). Dans cette discipline, il est à noter le faible nombre de candidats, lié sans doute à la nécessité de s'occuper de la maintenance informatique de l'établissement. Un candidat a été classé et il sera recruté si le poste devient vacant. Pour les deux autres postes, le nombre des candidats étaient un peu plus important. Il s'avère que cette année, la publication ne concernait que des postes de certifiés ; ce qui a de fait écarté les candidatures des agrégés. A la question des représentants du SNES, l'administration a justifié ce profilage par le petit nombre d'élèves présents au collège. Ils sont actuellement 50. Le SNES a donc interrogé le Proviseur du collège sur l'avenir de l'établissement. Pour l'instant, il y a la volonté de maintenir cet établissement qui permet aux enfants de soldats, dont certains peuvent être envoyés en mission, de poursuivre avec une réelle continuité leurs études. D'autre part, compte tenu des effectifs en primaire, les effectifs devraient repartir à la hausse d'ici 2015. Aussi, les collègues souhaitant enseigner au SEFFECSA peuvent être rassurés sur les prochaines années. Il est à noter toutefois que les modalités de recrutement vont changer l'an prochain. Dorénavant les postes à pourvoir ne seront plus publiés au BO mais ils

paraîtront sur le site de la Bourse Interministérielle de l'emploi public (la BIEP) www.biep.fonction-publique.gouv.fr. Nous mettrons alors l'information en ligne sur le site du SNES HDF.

5. Campagne de notation administrative : l'importance de rejoindre le SNES/FSU ou de vous mettre à jour de votre cotisation syndicale

La campagne de notation administrative a débuté au sein du réseau de l'AEFE. Tous les personnels titulaires en activité sont concernés, y compris ceux qui sont en congé pour une période courte au cours de l'année. La date limite de retour des avis de notation à la DRH - AEFE de Nantes est fixée au **15 mai 2012**.

Dans le réseau de l'A.E.F.E., la notation administrative relève du conseiller culturel sur proposition du chef d'établissement.

- Dans un premier temps, le proviseur du lycée transmet à l'enseignant sa proposition de notation administrative (note chiffrée + appréciation). Un TD adressé aux chefs d'établissement mentionne que cette transmission pourra se faire par le biais d'un « entretien formel notamment pour les personnels dont la manière de servir aurait été considérée comme étant soit exceptionnelle, soit au contraire, insuffisante ». Le SNES rappelle que ces entretiens formels ne sont en aucune manière obligatoires et que par ailleurs les décrets concernant la réforme sur l'évaluation, largement contestée par la profession, ne sont pas parus. Pour autant, dans la pratique, les entretiens ont souvent lieu sans que cela pose problème.

Attention, signer cette appréciation ne vaut pas approbation mais atteste que l'enseignant en a pris connaissance. Une copie du formulaire doit lui être remise dès cette étape.

- Cette fiche de notation est transmise au SCAC où le conseiller culturel y ajoute son appréciation. Dans de nombreux pays, la fiche est présentée déjà signée par le SCAC ; **sachez que cela ne change rien à toute démarche éventuelle de dialogue et/ou de contestation.**

En cas de désaccord : comment contester sa notation administrative ?

Première étape : « le dialogue » avec le chef d'établissement

- Dans un délai de 10 jours à partir de la remise de la copie, l'enseignant peut faire une demande de révision gracieuse devant le chef d'établissement. Cette demande ainsi que la réponse apportée doivent être consignées par écrit. (Demander la fiche modèle AEFE au chef d'établissement). Le chef d'établissement établit le cas échéant une nouvelle fiche de notation, après entretien avec l'agent.
- Il convient dans ce cas de demander un rendez-vous auprès du chef d'établissement si vous voulez qu'elle soit modifiée. Vous pouvez, dès cette première étape, vous faire accompagner d'un élu ou d'un délégué SNES/FSU de l'établissement.
- Le chef d'établissement peut modifier son appréciation et/ou la note à l'issue de ce dialogue.

Deuxième étape : la contestation

SI cette phase de « dialogue » s'avère infructueuse (pas de modification de la notation administrative), engagez la phase de contestation.

Localement ; le recours à la CCPLA

- Adresser votre contestation au Conseiller culturel, président de la CCPLA, en vue de l'examen par celle-ci de votre contestation. Votre contestation doit contre argumenter, contester certains points de manière objective et précise, sur ce qui peut vous être reproché. Elle doit formuler une demande explicite (augmentation de la note, suppression d'une phrase ou d'un élément non basé sur la réalité, par exemple)
- Contactez dès le début de cette phase, les élus SNES et les commissaires paritaires SNES de la CCPLA qui instruiront votre dossier. Il est important qu'elles ou ils disposent de tous les éléments de votre dossier, voire d'un litige qui a pu conduire à une appréciation que vous jugez négative.
- La CCPLA doit être réunie au **plus tard le 30 juin.**

A l'issue de la CCPLA, le chef d'établissement établit le cas échéant une nouvelle fiche de notation. **Dans tous les cas, l'enseignant est informé par écrit par le président de la CCPLA.**

Troisième étape : Si vous n'obtenez pas gain de cause en CCPLA, le recours à la CCPCA

- **Dans les 10 jours qui suivent**, adresser votre contestation à la directrice de l'Agence, présidente de la CCPCA afin que votre requête en révision soit examinée. Comme localement, cette contestation doit formuler une demande explicite.
- Contactez alors les commissaires paritaires du SNES hors de France qui défendront votre dossier. Le SNES a 5/5 sièges pour la CCPC A (agrégé/es) et 5/5 sièges pour la CCPC B (certifié/es). Nous sommes donc le seul syndicat à siéger au nom des représentants des personnels dans le cadre de ces commissions consultatives paritaires centrales.

N'hésitez pas à contester votre notation administrative si vous jugez qu'elle ne reflète pas votre investissement au sein de l'établissement.

Cette année encore, Le Snes obtient localement en CCPLA et lors des CCPC A/B au niveau central, la révision de certaines notations administratives qu'il avait à défendre. N'attendez pas d'être dans une situation difficile pour vous syndiquer au SNES/FSU, rejoignez nous dès maintenant pour la défense de nos métiers, des conditions de travail et de rémunérations de tous les personnels.

Campagne de notation administrative à la MLF

Grâce aux interventions répétées du SNES au siège de la MLF à Paris, il est désormais possible de contester la notation administrative directement auprès de la MLF.

La direction de la MLF a adressé en mars dernier un courrier aux chefs d'établissement précisant les démarches à suivre par les personnels en cas de contestation de la notation administrative.

Première étape : la communication de la notation

Lorsque l'appréciation et la note sont arrêtées par le chef d'établissement ou son adjoint par délégation, la fiche de notation doit être transmise à l'enseignant qui doit la signer.

Attention, signer cette appréciation ne vaut pas approbation mais atteste que l'enseignant en a pris connaissance. Une copie du formulaire doit lui être remise dès cette étape.

Deuxième étape : la contestation au niveau local

Si l'enseignant est en désaccord avec l'avis porté, il peut, **dans les deux mois**, adresser un recours gracieux auprès du chef d'établissement dans un **courrier spécifique recommandé** et présentant les arguments, accompagné de pièces justificatives et de la décision de la notation. L'enseignant peut également, dans un premier temps, demander un rendez-vous auprès du chef d'établissement. Il peut se faire accompagner d'un élu ou d'un délégué SNES/FSU de l'établissement.

Dans les deux mois qui suivent la date de réception du recours, le Chef d'établissement peut soit modifier, soit maintenir la note et l'appréciation. Sans réponse de sa part à l'issue des deux mois, le recours est censé être rejeté.

Troisième étape : le recours au Directeur Général de la MLF

Dans le cas d'un maintien de note, l'enseignant peut adresser au Directeur Général un recours hiérarchique argumenté sous couvert du Proviseur.

Tous les recours adressés au Directeur Général seront présentés aux responsables des personnels lors de la **commission consultative paritaire centrale de fin d'année**.

Nous rappelons que, suite aux dernières élections, la FSU (SNES et SNUIPP) dispose désormais de 4 sièges sur 5 à cette CCP centrale. Contactez alors les commissaires paritaires du Snes hors de France qui défendront votre dossier.

Quatrième étape : le recours à la CAPN du MEN

En cas de maintien de la note par le Directeur Général, l'enseignant pourra alors saisir la **CAPN (commission administrative paritaire nationale) du MEN** qui se tient généralement en décembre - janvier. Contactez alors les commissaires paritaires du Snes hors de France qui défendront votre dossier. Le SNES y est fortement représenté tant chez les certifiés (11 sièges sur 19) que chez les agrégés (7 sièges sur 10)

6. Le SNES sur le terrain : Mauritanie.

Une brève rencontre avec le responsable de la section et quelques collègues a permis de rappeler les préoccupations du moment :

- le niveau encore insuffisant de l'ISVL, la section doit réactiver la demande d'augmentation ;
- le désengagement du chef d'établissement qui part en fin d'année et qui n'exerce que très partiellement ses responsabilités. Le secteur HDF intervient auprès de l'AEFE.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP

L'Université Syndicaliste, suppl. au n° 657 du 13 octobre 2007 hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré (F.s.u.), 46, avenue d'Ivry 75647
PARIS Cedex 13. Directeur de la publication : Roland HUBERT- tél. : 01 42 80 91 04
imprimerie P.R.O.F.-- N° C.P. 0108 S 06386. ISSN n° 0751.5839.